



Conseils pour épargner pendant vos études

La plupart des étudiants postsecondaires ont un budget restreint. Mais n'oubliez pas que chaque dollar épargné pendant vos études est un dollar de moins de dette d'études à rembourser, une fois vos études terminées. Prenez connaissance des conseils qui suivent pour voir s'ils s'appliquent à vous.

1. Vivre chez ses parents tout en étudiant.

Ne plus vivre chez ses parents pour aller étudier peut en effet être une formidable expérience, mais ce mode de vie coûte beaucoup plus cher. En 2009, les dépenses moyennes d'un étudiant inscrit à un programme de 4 ans vivant à l'extérieur de la résidence familiale étaient de 77 132 \$, comparativement à 51 763 \$ pour un étudiant vivant chez ses parents, soit 25 369 \$ de moins.

Si vous ne pouvez pas vivre chez vos parents, songez à avoir des colocataires. Il coûte habituellement moins cher de partager un logement que de vivre en résidence ou d'avoir votre propre logement.

2. Faire des demandes de subventions, de bourses de perfectionnement et de bourses d'études.

Il vaut la peine que vous fassiez des recherches et que vous présentiez le plus grand nombre de demandes possible. Si votre demande est acceptée, vous recevrez de l'argent que vous n'aurez pas à rembourser. Ne perdez pas de vue que de nombreuses institutions postsecondaires offrent des bourses automatiquement renouvelées si vous maintenez une certaine cote. En général, plus vos notes sont élevées, plus le montant que vous recevez est élevé.

Visitez les sites suivants pour faciliter votre recherche de subventions, de bourses de perfectionnement et de bourses d'études auxquelles vous pourriez avoir droit :

- Ciblétudes.ca
- Boursetudes.com
- le site Web du collège ou de l'université que vous souhaitez fréquenter



3. Gérer votre prêt étudiant et autres emprunts soigneusement.

Si on vous offre un montant d'argent plus élevé que ce dont vous avez besoin, demandez un montant moins élevé. Évitez de commettre l'erreur de tout dépenser et d'accroître votre dette, tout simplement parce que vous avez de l'argent à votre disposition.

Chaque mois, examinez vos dépenses par rapport à votre budget pour vous assurer que vous êtes toujours sur la bonne voie et que vous aurez assez d'argent jusqu'à la fin du semestre.

4. Utiliser prudemment les cartes de crédit.

Les campus des collèges et des universités sont des lieux très prisés par les sociétés de cartes de crédit pour y faire de la publicité et obtenir de nouveaux clients. Faites attention – les cartes de crédit sont un moyen d'emprunt qui coûte très cher si vous ne vous souciez pas de payer le solde au complet tous les mois. Le taux d'intérêt moyen appliqué aux cartes de crédit pour étudiants est de 17,3 % (d'après la base de données de l'ACFC associée à l'outil de sélection d'une carte de crédit).

Par exemple, si vous avez un solde de 1 000\$ et que le paiement minimum est de 2 % du solde ou 10 \$ (soit le montant le plus élevé des deux), et que vous ne versez que le montant minimum requis, il vous faudra 19 ans et 4 mois pour rembourser votre solde et vous auriez payé 1 931,11 \$ de frais d'intérêt. En fait, vous débourserez presque le triple du prix d'achat.

5. Renoncer à un programme d'assurance médicale et dentaire SI vous bénéficiez déjà d'une protection similaire.

Il est fréquent que les frais de scolarité comprennent des frais pour une assurance médicale et dentaire. Toutefois, dans la plupart des cas, vous aurez la possibilité de renoncer à la protection offerte par l'école. En pareil cas, on vous rembourse habituellement les frais qui auraient été automatiquement compris dans vos frais de scolarité. Selon le régime de votre école, ce genre d'assurance peut représenter quelques centaines de dollars par année. Mais n'oubliez pas ceci :

- Renoncez au régime d'assurance seulement si vous bénéficiez d'une assurance médicale et dentaire similaire.
- Vous devrez peut-être prouver que vous bénéficiez d'une assurance équivalente d'un autre régime pour pouvoir renoncer à l'assurance.
- Un délai est souvent fixé pour renoncer à l'assurance, et une fois le délai passé vous ne pourrez plus vous retirer du régime.

6. Vendre d'anciens manuels scolaires.

Vendez ou échangez vos livres vous-même, ou informez-vous sur la possibilité de confier vos anciens livres à vendre à un service de dépôt-vente tenu par des étudiants ou organisé dans votre collectivité. Certes, ce genre de service est offert moyennant un pourcentage du produit de la vente, mais vous obtiendrez presque toujours plus que si vous revendiez vos livres à la librairie du campus.

7. Acheter des livres d'occasion.

Les livres neufs coûtent cher. Dans la mesure du possible, achetez des livres d'occasion.

On incite souvent les étudiants à se procurer les dernières éditions, qui parfois sont très peu modifiées par rapport aux précédentes. Regardez si vous pouvez utiliser une version plus ancienne (et moins chère) sans pour autant être privé d'un contenu important.

8. Utiliser votre carte d'étudiant.

De nombreuses entreprises offrent des rabais aux étudiants, alors profitez-en. Demandez à l'association des étudiants et étudiantes de votre école de vous remettre une liste des entreprises qui le font, le cas échéant.

Vous pouvez vous procurer la carte étudiante internationale (ISIC) au www.isiccanada.ca/fr/. La carte pourra vous faire profiter de rabais sur un éventail de produits et de services, y compris les voyages. L'ISIC est habituellement gratuite pour les étudiants universitaires. Visitez le site Web de l'ISIC pour prendre connaissance des rabais offerts.

9. Magasiner, utiliser des coupons et chercher les aubaines.

Ces démarches peuvent paraître fastidieuses, mais pour l'étudiant conscient de son budget restreint, c'est une façon d'épargner tout au long de ses études jusqu'à l'obtention de son diplôme.

10. Tirer profit des déductions fiscales et des crédits d'impôt pour étudiants.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux accordent des déductions fiscales et des crédits d'impôt aux étudiants pour des dépenses comme les frais de scolarité, les manuels, les frais de déménagement et plusieurs autres.

11. Épargner en frais de transport.

La marche et le vélo sont les deux modes de déplacement qui coûtent le moins cher, mais si ni l'un ni l'autre ne sont réalistes pour vous, pensez au transport en commun. Certaines écoles incluent le coût d'un laissez-passer de transport en commun, appelé parfois un laissez-passer universel de transport en commun, dans vos frais de scolarité. Informez-vous à ce sujet.

Notes

À propos de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs sur les produits et les services financiers afin d'aider les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale, les exploitants de réseaux de cartes de paiement et les organismes externes de traitement des plaintes respectent les lois et les engagements publics visant à protéger les consommateurs.

Contactez-nous :

 Site Web :
acfc.gc.ca

 Sans frais :
1-866-461-2232

 Téléscripneur :
613-947-7771 ou
1-866-461-2232

 Suivez @ACFCan
sur Twitter

 Abonnez-vous à ACFCan
sur YouTube



Sources Mixtes
Cert no. SW-COC-001506
© 1996 FSC

S'INFORMER C'EST PAYANT